

Un point sur la situation de la formation CQP OPAH...

La formation est née en 2006 ...la profession d'exploitant de parcs acrobatiques s'organisait par principe de précaution. Rappelons nous que les usagers étaient équipés de longes classiques...et que la surveillance devait être accrue !

Avec l'arrivée des longes intelligentes et des lignes de vie continue...le risque de chute de hauteur a été fortement réduit. Néanmoins, nous pensons que la formation et l'apprentissage peuvent et doivent garantir la sécurité des usagers.

Après quelques réunions d'harmonisation, le référentiel de compétences et le livret de formation voient le jour. La formation aux fonctions d'opérateurs de parc acrobatique en hauteur est devenue incontournable, tant pour les usagers que pour les exploitants et les opérateurs eux mêmes

Forts de nos expériences passées de constructeurs, d'exploitants et de formateurs aux travaux en hauteur, nous avons fait acte de candidature auprès de la CCN ELAC pour pouvoir dispenser cette formation.

Nous dispensons cette formation depuis 2008, en tentant de la faire évoluer avec notamment de nouveaux appareils d'évacuation et de secours.

Le syndicat des exploitants de parcs (le **SNEPA** devenu le **SLA**) s'est positionné comme organisme en charge de collecter TOUS les livrets de tous les organismes de formation pour les présenter la **CPNEF**

Le SLA s'est également positionner pour enregistrer ce CQP au registre national des certifications professionnelles, le **RNCP**

L'**AFFORPAH** (qui émane du **SLA**) est un organisme de formation qui fait face à des demandes importantes de formation...mais...

MAIS! On veut bien les aider!!!

Hélas, les organismes indépendants comme notre société **DU HAUT DE MON ARBRE** ont beaucoup de mal à travailler avec l'AFFORPAH qui est censée récolter tous les livrets de formation dûment remplis par nos apprenants en vue d'être instruits en commission par les institutions compétentes. (**CPNEF**)

Hélas, trois fois hélas, nos nombreuses relances sont restées lettres mortes...

Alors comment faire pour pouvoir répondre à ce flux important de formation?

L'AFFORPAH veut (peut) elle dispenser TOUTES les formations sur le territoire ?

Consultés récemment par téléphone, les organismes de formation indépendants se trouvent confrontés aux mêmes difficultés que nous.

Ça pose question.

Je fais donc état à tous d'une situation qui est la suivante:

Pas de dialogues et très peu de communication entre les organismes de formation comme le notre et le SLA ou l'AFFORPAH sur la **formation CQP OPAH**

Aucunes informations quant au suivi des dossiers, aucun délai de livraisons des parchemins obtenus.

Aucune sollicitations quant à une refonte de ce bloc de formation (c'est bien dommage de se priver de toute cette intelligence collective!)...nous attendons les travaux pour les intégrer dans notre dossier de candidature à la certification QUALIOPI
Cette qualification **QUALIOPI** permettra aux organismes de formation d'être éligibles aux remboursements des frais pédagogiques par les OPCO...mais ce n'est pas une obligation pour dispenser cette formation.

Aucune information quant à la procédure en cours, à savoir l'inscription de ce CQP au registre du **RNCP** (registre national des certifications professionnelles)

Aucune information sur la nomination de l'organisme créditeur de ce CQP (qui est l'organisme accrédité en ce moment ? Est ce bien l'AFFORPAH ?)

Non, tous les organismes de formation n'ont pas disparu et nous attendons toujours un retour quant à nos dossiers renvoyés en octobre 2021

Oui, nous pouvons dispenser des formations car notre organisme est reconnu par la branche!

La meilleure réponse ne serait-elle pas un peu plus de transparence de la part du SLA et de l'AFFORPAH part quant à la VRAI situation de cette procédure?

Nous ne désespérons pas de renouer un dialogue avec le SLA et l'AFFORPAH

Pour l'instant et en l'état des choses, nous programmons une sessions :

27,28,29 juin 2022 à Cazaubon 32150 (GERS)

Nous gardons bon espoir qu'une issue sera trouvée pour que les apprenants puissent obtenir leur CQP à la fin du parcours